

tenue par Monsieur HO SI FAT, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame CREANTOR, Rapportrice publique
Madame ISMAËL, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300849	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal de prononcer le dégrèvement au titre de la taxe foncière et d'habitation 2020 et de l'impôt sur le revenu 2018 et 2019 d'un montant total de 5.148 euros et ordonner la mainlevée de l'opération saisie à tiers détenteur pour un montant de 46.237,54 euros

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	JUDIJURISOL (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUADELOUPE	M. le directeur régional

02)	DOSSIER N° 2500017	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire La section française de l'observatoire international des prisons (OIPSF) demande au tribunal d'annuler la décision implicite par laquelle le centre pénitentiaire de Baie-Mahault a refusé de communiquer les documents actualisés attestant des mesures adoptées pour assurer l'exécution des injonctions prononcées par le juge des référés du tribunal administratif de la Guadeloupe dans son ordonnance n° 2400781 du 27 juin 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SECTION FRANÇAISE DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS	Maître LE SCOLAN Antoine (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	M. le Ministre

03)	DOSSIER N° 2500050	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler la décision implicite de la ville des Abymes refusant de lui communiquer les documents administratifs

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	SELARL EXCELEGIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DES ABYMES	LE MAIRE

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2500070	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
-----	--------------------	--------------------------------------

Titre de l'affaire Mme XX, demande au tribunal d'annuler la décision de la ville des Abymes, portant refus implicite de communiquer la copie des statuts et des procès-verbaux de constitution de bureau et des différentes commissions du syndicat « Région Force Ouvrière de la Guadeloupe » pour la période allant de l'année 2017 à 2024

Nom des parties

Demandeur Madame XX

Défendeur COMMUNES DES ABYMES

Représentants des parties

NOMENYO (Cour)

LE MAIRE

05)	DOSSIER N° 2500073	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
-----	--------------------	--------------------------------------

Titre de l'affaire M. XX, demande au tribunal d'annuler la décision implicite en date du 30 novembre 2024, par laquelle le CHCBE a confirmé son refus de communication des documents demandés (« Les preuves comptables de paiement de l'ensemble des honoraires qui ont été versés par le Centre Hospitalier, au cotraitant Denis Phelouzat pendant l'exécution du Marché » ; « L'extrait de compte relatif aux sommes consignées par le Centre Hospitalier au titre de la retenue de garantie s'agissant des honoraires réglés au cotraitant Denis PHELOUZAT, pendant l'exécution du Marché (article 6.1 du CCAP) »

Nom des parties

Demandeur XX

Défendeur CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU

Représentants des parties

ACCENT LEGAL (Cour)

Maître DANINTHE Ernest (Cour)

06)	DOSSIER N° 2500087	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
-----	--------------------	--------------------------------------

Titre de l'affaire Mme XX est regardée comme demandant l'annulation de la taxe foncière des années 2017 et 2029

Nom des parties

Demandeur Madame XX

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
GUADELOUPE

Représentants des parties

Madame XX

M. le directeur régional

09 heures 00

07) DOSSIER N° 2500156

RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire L'EPIC CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ILES DE GUADELOUPE demande au tribunal de prononcer le dégrèvement des taxes foncières au titre des années 2019, 2021, 2022 et 2023

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CABINET DE POTTER - NON AVOCAT EPIC CCI CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	De Potter Philippe
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUADELOUPE	M. le directeur régional

08) DOSSIER N° 2500159

RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire L'EPIC CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ILES DE GUADELOUPE demande au tribunal de prononcer le dégrèvement des taxes foncières au titre des années 2013, 2014 et 2015

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EPIC CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GUADELOUPE	
Intervenant	CABINET DE POTTER - NON AVOCAT	De Potter Philippe
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUADELOUPE	M. le directeur régional

09) DOSSIER N° 2500191

RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire L'EPIC Chambre de commerce et d'industrie des iles de Guadeloupe demande au tribunal de prononcer le dégrèvement de 24.283,00 euros au titre de la taxe foncière 2019

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CABINET DE POTTER - NON AVOCAT EPIC CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ILES DE GUADELOUPE	De Potter Philippe
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUADELOUPE	M. le directeur régional

09 heures 00

10) DOSSIER N° 2500221 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire M. XX doit être regardé comme demandant la décharge de la taxe foncière 2024

Nom des parties

Demandeur

Monsieur XX

Représentants des parties

Monsieur XX

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
GUADELOUPE

M. le directeur régional

11) DOSSIER N° 2500232 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 25-127-BRGE en date du 31 janvier 2025 du préfet suspendant son permis de conduire pour une durée de 4 mois

Nom des parties

Demandeur

Monsieur XX

Représentants des parties

Maître PROTO FRANCIS (Cour)

Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

12) DOSSIER N° 2500240 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 24-781 BRGE en date du 26 septembre 2024 du préfet suspendant la validité de son permis de conduire pour une durée de six mois

Nom des parties

Demandeur

Monsieur XX

Représentants des parties

DIVIALLE-GELAS SANDRA (Cour)

Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

09 heures 00

13) DOSSIER N° 2500265

RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler la décision du ministère de l'intérieur invalidant son permis de conduire

Nom des parties

Demandeur Monsieur XX

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Monsieur XX

M. le Ministre

Arrêté le 03/11/2025

Le président du tribunal